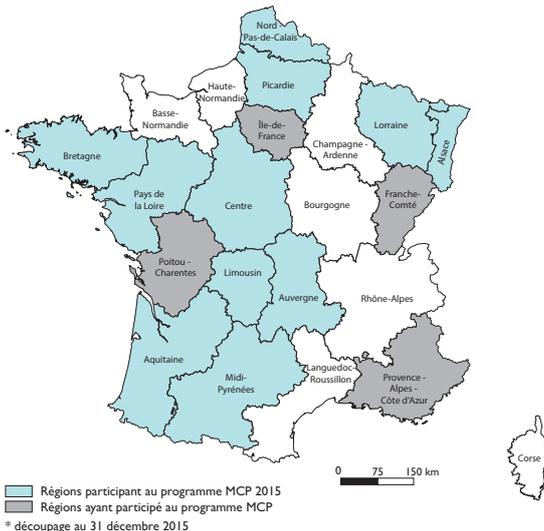


Surveillance des maladies à caractère professionnel

La Picardie dans le dispositif de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel

Selon l'article L 461-1 du Code de la sécurité sociale : « une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle ». On distingue deux sous-ensembles juridiques : les maladies professionnelles indemnifiables (MPI) inscrites sur une liste restrictive de maladies décrites dans les tableaux auxquelles s'ajoutent celles reconnues par le système complémentaire mis en place en 1993 (comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles - CRRMP) ; et les maladies à caractère professionnel (MCP) sont toutes les maladies ou symptômes pouvant être causées ou aggravées par le travail mais non reconnue en maladie professionnelle par les régimes de la Sécurité sociale. Seules les pathologies reconnues sont prises en compte dans les statistiques du régime général de Sécurité sociale. Les données de réparation disponibles ne reflètent donc pas la réalité des risques professionnels. Cela peut être le cas notamment pour des pathologies émergentes pour lesquelles il n'existe pas de tableau. Une meilleure surveillance des risques professionnels nécessite donc de compléter les dispositifs en place. Santé publique France en partenariat avec l'Inspection médicale du travail (IMT), service du ministère du travail, ont mis en place un dispositif de surveillance épidémiologique des MCP. Ce dispositif repose sur les déclarations systématiques de médecins du travail volontaires lors de périodes de quinze jours. Ce programme, décliné en région, a débuté en 2003 en Pays de la Loire, et en 2015 onze régions participent. En Picardie, le programme y est décliné avec l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S) comme partenaire depuis 2009.

Régions* participant au dispositif MCP en 2015



Les objectifs du programme MCP

- évaluer la prévalence des MCP n'ayant fait l'objet d'aucune réparation en maladie professionnelle parmi les salariés picards, par sexe, âge, groupe socioprofessionnel et secteur d'activité ;
- décrire les associations entre MCP et agents d'exposition professionnelle ;
- évaluer la proportion de MCP qui répondraient aux critères des tableaux de maladie professionnelle indemnifiable et de déterminer les raisons de l'absence de réparation pour les salariés concernés.

Participation des médecins du travail

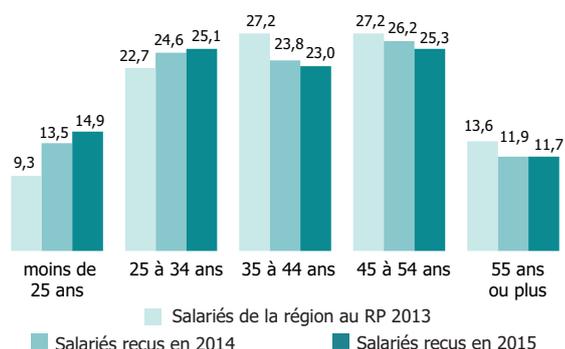
Un total de 48 médecins du travail sur les 170 que compte la région ont participé en 2015 à la seule quinzaine des MCP organisée à l'automne dans l'ex-Picardie, soit un taux de participation de 28,2 %, (38,2 % en 2014). Ces médecins exercent dans l'Aisne pour 25 d'entre eux, dans l'Oise pour 15 d'entre eux et dans la Somme pour 8. L'application informatique a été utilisée par 20 médecins, soit 41,7 % des participants.

Contexte	1
Caractéristiques socio-démographiques des salariés	2
Taux de signalement des maladies à caractère professionnel	3
Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel	4

Les affections de l'appareil locomoteur liées au travail	5
La souffrance psychique liée au travail	6
Les autres pathologies signalées en maladies à caractère professionnel	7
Les maladies professionnelles indemnifiables	7
Synthèse et méthode	8

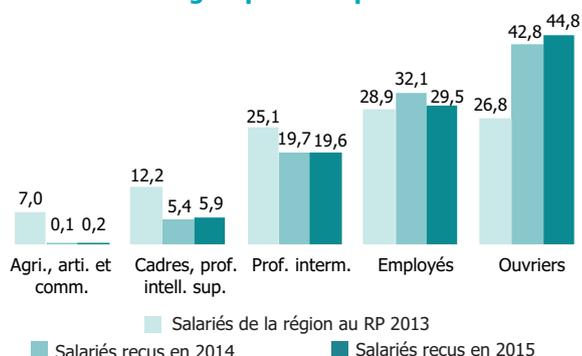
Caractéristiques socio-démographiques des salariés

Figure 1 : Répartition des salariés selon l'âge



Sources : Programme MCP

Figure 2 : Répartition des salariés reçus en visite selon le groupe socio-professionnel



Sources : Programme MCP

Tableau 1 : Distribution des salariés selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Quinzaines 2014		Quinzaines 2015	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture, sylviculture et pêche	56	1,0	/	/
Industrie manufacturière, extractives et autres	1 307	23,3	1 027	23,8
Construction	159	2,8	108	2,5
Commerce de gros et de détail	878	15,6	751	17,4
Transports	311	5,5	190	4,4
Hébergement et restauration	205	3,7	176	4,1
Information et communication	21	0,4	28	0,7
Activités financières et d'assurance	157	2,8	100	2,3
Activités immobilières	44	0,8	35	0,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	966	17,2	765	17,8
Administration publique	503	9,0	362	8,4
Enseignement	86	1,5	72	1,7
Santé humaine et action sociale	725	12,9	511	11,9
Autres activités de services	195	3,5	183	4,3

Sources : Programme MCP
/ : absence de données

Une surreprésentation des hommes et des salariés les plus jeunes

Au cours de la quinzaine menée en 2015 en ex-Picardie, les 48 médecins du travail participants (*cf* encadré page 1) ont reçu 4 368 salariés en visite. Ceux-ci représentent 0,6 % des 765 633 salariés de la région. Pour rappel, lors de la quinzaine menée en 2014, 5 894 salariés avaient été reçus en visite, soit 0,8 % des salariés de la région.

Ces salariés sont majoritairement des hommes (56,1 %), soit une représentation proche de la population salariée en Picardie (53,3 % d'hommes, source Insee). Une représentation masculine majoritaire avait déjà été constatée lors des précédentes quinzaines.

L'âge moyen des salariés reçus en visite en 2015 est de 38,8 ans. En 2014, l'âge moyen des salariés était plus élevé avec 39,4 ans. La classe d'âge des 45 à 54 ans est la plus représentée parmi les salariés reçus en visite (25,3 %), celle des 55 ans et plus est la moins représentée (11,7 %). La répartition selon l'âge des salariés reçus en visite diffère de la population salariée régionale avec une surreprésentation des moins de 25 ans (figure 1).

Les ouvriers majoritaires parmi les salariés vus en visite

La majorité des visites concerne des salariés appartenant au groupe socio-professionnel des ouvriers (44,8 %). La distribution des salariés reçus en visite diffère de façon significative de celle des salariés de la région, avec une surreprésentation des ouvriers et une sous-représentation des agriculteurs et des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces différences de représentativité s'expliquent au moins en partie par la disparité de périodicité des visites en médecine du travail selon l'emploi occupé, déjà observées les années précédentes.

Plus des deux tiers des salariés reçus en consultation appartiennent à quatre secteurs d'activité

Comme le souligne le tableau 1, les salariés du secteur des industries manufacturières ont été plus fréquemment reçus en consultation au cours de la quinzaine (23,8 %). Viennent ensuite ceux des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (17,8 %), ceux du commerce de gros et de détail (17,4 %) et ceux appartenant à la santé humaine et à l'action sociale (11,9 %). Une répartition similaire était observée en 2013 et 2014.

Glossaire

Signalement : un signalement de MCP a lieu lorsque le médecin du travail participant à une quinzaine diagnostique chez un salarié un symptôme ou une maladie à caractère professionnel non indemnisée.

Taux de signalement : représente les salariés avec au moins une MCP signalée par le médecin du travail par rapport au nombre total de salariés vus en visite au cours de la(des) quinzaine(s).

Taux de prévalence : pour une catégorie donnée de pathologie, représente les salariés présentant au moins une pathologie de cette catégorie rapporté au nombre de salariés reçus en visite. Ainsi, si un salarié présente trois troubles musculo-squelettiques (TMS), le salarié sera pris en compte une seule fois pour le calcul du taux des TMS.

Agent d'exposition professionnelle (AEP) : un agent d'exposition professionnelle est un agent susceptible d'après le médecin du travail d'être responsable d'une pathologie signalée chez un salarié. Ces agents d'exposition sont classifiés en huit catégories (agents chimiques inorganiques, agents chimiques organiques, agents biologiques, roches et autres substances minérales, agents physiques, facteurs biomécaniques, facteurs organisationnels, relationnels et éthique, produit ou procédé industriel).

Codage : le codage des affections est réalisé à l'aide de la dixième classification internationale des maladies (Cim 10), et celui des agents d'exposition à l'aide d'un *thesaurus* défini par Santé publique France et basé sur le *thesaurus* harmonisé des expositions professionnelles coordonné par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Taux de signalement des maladies à caractère professionnel

Un salarié sur vingt-neuf atteint

Les médecins du travail participants ont signalé 154 salariés atteints d'une MCP, soit un taux de signalement de 3,5 %. En 2014, le taux de signalement était de 4,4 %. Le nombre moyen de signalement par médecin durant la quinzaine est de 4,3.

Les femmes plus concernées que les hommes

Les femmes sont plus concernées que les hommes avec un taux de signalement en MCP de 4,5 % contre 2,7 % chez les hommes. En 2014, des taux de signalement de 4,8 % chez les femmes et de 4,0 % chez les hommes avaient été constatés.

L'âge moyen des salariés ayant fait l'objet d'un signalement MCP (45,4 ans) est significativement supérieur à celui des autres salariés (38,8 ans). L'âge moyen des salariés pour lesquels au moins une MCP est signalée ne diffère pas significativement par rapport à 2014, la moyenne étant alors de 45,1 ans. Le taux de signalement augmente en fonction de l'âge, évoluant de 0,6 % pour les moins de 25 ans à 5,5 % pour les 55 ans et plus (figure 3).

Les employés les plus touchés

Le groupe socio-professionnel des employés est le plus concerné par les MCP avec un taux de signalement de 4,3 %. Par ordre de fréquence, il est suivi par celui des cadres et professions intellectuelles supérieures (3,9 %), par celui des ouvriers (3,4 %), puis par celui des professions intermédiaires (2,7 %). En 2014, le groupe socio-professionnel des ouvriers était le plus concerné par les MCP avec un taux de signalement de 5,1 % (figure 4).

Les taux les plus élevés dans le secteur de la construction

Compte tenu de la variabilité des secteurs d'activités représentés durant la quinzaine, les taux de signalement sont très variables d'un secteur à l'autre. Comme le souligne le tableau 2, le secteur de la construction a le taux de signalement MCP le plus élevé (16,7 %), suivi du secteur de l'administration publique (5,2 %), puis de la santé humaine et action sociale (4,7 %). Toutefois, ces pourcentages sont à relativiser car les effectifs dont ils sont issus sont faibles, surtout concernant le secteur de la construction.

Les visites de pré-reprise plus propices au signalement des MCP

Les salariés consultent le médecin du travail dans et en dehors du cadre des visites périodiques annuelles (avec une période maximale de deux ans entre deux visites). Le salarié peut également être reçu par un infirmier en entretien préalable ou reçu par le médecin suite à un entretien infirmier. Entre 2014 et 2015, la part des visites périodiques est passée de 43,3 % à 35,1 %. Les visites embauche sont en 2015 le type de visite le plus fréquent. De manière logique, comme le montre le tableau 3, c'est au cours des visites d'embauche que le taux de signalement est le plus faible (0,4 %) et au cours des visites de pré-reprise que ce taux est le plus élevé (14,1 %). En 2013, ces taux étaient comparables avec respectivement des taux de 0,4 % et de 13,4 %. Les visites post-infirmier étaient encore très rares en 2015 (n=4), le taux de signalement de 25,0 % ne doit pas être considéré comme significatif.

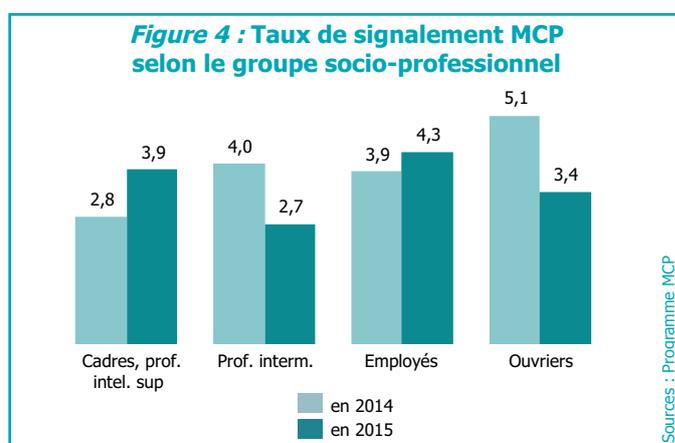
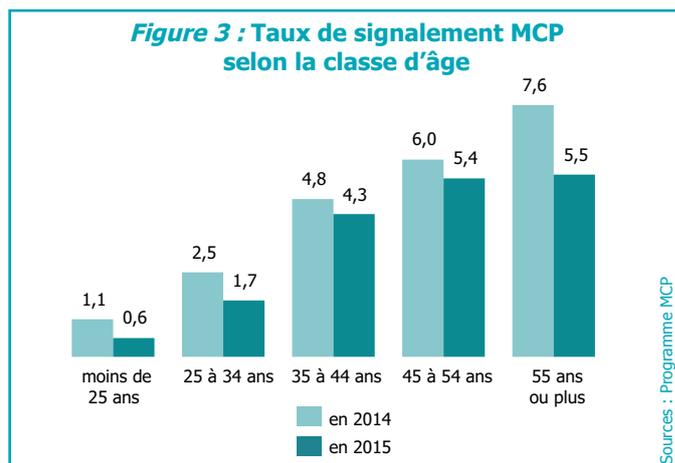


Tableau 2 : Nombre et taux de MCP selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Quinzaines 2014		Quinzaines 2015	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture, sylviculture et pêche	6	10,7	/	/
Industrie manufacturière, extractives et autres	62	4,7	29	2,8
Construction	13	8,2	18	16,7
Commerce de gros et de détail	41	4,7	30	4,0
Transports	12	3,9	5	2,6
Hébergement et restauration	5	2,4	8	4,6
Information et communication	/	/	dnp	dnp
Activités financières et d'assurance	dnp	dnp	/	/
Activités immobilières	dnp	dnp	dnp	dnp
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	20	2,1	13	1,7
Administration publique	18	3,6	19	5,2
Enseignement	5	5,8	dnp	dnp
Santé humaine et action sociale	25	3,4	24	4,7
Autres activités de services	dnp	dnp	dnp	dnp

Sources : Programme MCP
/ : absence de données

dnp : données non publiables

Tableau 3 : Nombre et taux de MCP selon le type de visite

	Nombre de visites 2015	% des visites 2015	Nombre de signalements 2015	Taux* de signalement 2015	Taux* de signalement 2014
Embauche	1 599	36,7	6	0,4	0,4
Périodique	1 530	35,1	46	3,0	3,8
À la demande	497	11,4	48	9,7	11,8
Reprise	485	11,1	35	7,2	9,4
Pré-reprise	128	2,9	18	14,1	13,4
Entretien infirmier	116	2,7	/	/	3,3
Post infirmier	4	0,1	1	25,0	/

Sources : Programme MCP
* En %.

Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Les affections de l'appareil locomoteur les plus fréquemment signalées

En 2015, les médecins du travail ont signalé 170 pathologies distinctes pour 154 salariés atteints d'une MCP. Parmi ceux-ci, 13 salariés présentent deux pathologies et 3 salariés en présente trois. En 2014, 285 pathologies distinctes avaient été signalées. Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les affections de l'appareil locomoteur avec un taux de prévalence de 1,9 % (tableau 4). La souffrance psychique apparaît en deuxième position avec un taux de prévalence de 1,6 %.

Les facteurs biomécaniques : catégorie d'agents d'exposition professionnelle la plus citée

Les médecins du travail ont recensé 264 agents d'exposition impliqués dans les MCP signalées. Comme le montre le tableau 5, la catégorie d'agents d'exposition, la plus fréquemment signalée, est celle des « facteurs biomécaniques » (51,1 % des agents signalés, tandis qu'en 2014 cela représentait 57,5 %). Les agents d'exposition professionnelle les plus cités dans cette catégorie sont le travail avec force (25,4 %) dont le port de charge (20,5 %), puis les mouvements répétitifs (14,4 %), et les postures (10,2 %). La deuxième catégorie est la catégorie « facteurs organisationnels, relationnels et éthique » (41,7 % des agents signalés, 35,7 % en 2014). Enfin, dans 4,9 % des cas, il s'agit d'agents physiques (dont les vibrations pour 3,0 %). Dans des proportions moindres on retrouve également des produits ou procédés industriel (0,8 %), un équipement, outil, machine et engin de travail (0,4 %), des agents chimiques inorganiques (0,4 %), des agents biologiques (0,4 %) et des roches et autres substances (0,4 %).

Tableau 4 : Taux de prévalence des MCP par genre et par catégorie de pathologie

Pathologies	Femmes		Hommes		Total		Total
	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Taux*
Appareil locomoteur	43	2,2	40	1,6	83	1,9	2,6
TMS	41	2,1	36	1,5	77	1,8	2,4
Arthrose	dnp	dnp	5	0,2	7	0,2	0,2
Autres	/	/	/	/	/	/	dnp
Sans précision	/	/	/	/	/	/	0,1
Souffrance psychique	44	2,3	24	1,0	68	1,6	1,7
Autres pathologies**	dnp	dnp	dnp	dnp	7	0,2	0,2

Sources : Programme MCP
/ : absence de données

dnp : données non publiables

* En %.

** regroupe les irritations et/ou allergies, traumatismes sonores, toxicologies, infections et sans précision.

Tableau 5 : Agents d'exposition professionnelle impliqués dans les maladies à caractère professionnel

Agents	Nombre signalé	Distribution* 2015	Nombre signalé	Distribution* 2015
Facteurs biomécaniques	135	51,1		
travail avec force	67	25,4	facteurs organisationnels (...) sans précision	4
port de charge	54	20,5	autre facteur de majoration	4
effort physique	5	1,9	facteur de majoration lié à l'entreprise (contexte social, contexte économique)	1
effort de poussée et de traction	3	1,1	revendication de droits : concernant les congés, une formation, une prime non reçue, (...)	2
autre travail avec force	3	1,1	statut médical ou social particulier pouvant modifier la relation	1
appui sur le talon de la main	2	0,8	éthique de l'entreprise	1
mouvement répétitif	38	14,4	manque de moyens de protection	1
mouvement répétitif du membre supérieur	24	9,1	éthique personnelle, conflit de valeur	2
autre mouvement répétitif	14	5,3	manque de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité	1
posture	27	10,2	autre éthique personnelle, conflit de valeur	1
posture du membre supérieur	8	3,0	Agents physiques	13
posture du tronc	6	2,3	vibration	8
posture du corps entier	5	1,9	autre vibration	5
posture du membre inférieur	4	1,5	vibration transmise corps entier (véhicule)	3
autre posture	4	1,5	contraintes visuelles et posturales	2
facteurs biomécaniques sans précision	3	1,1	travail sur ordinateur (écran, clavier, souris)	2
Facteurs organisationnels, relationnels et éthique	110	41,7	ergonomie	1
organisation fonctionnelle de l'activité (management, management par le stress)	54	20,5	ergonomie du poste de travail	1
organisation fonctionnelle de l'activité (management, management par le stress) sans précision	12	4,5	ambiance thermique et hygrométrie	2
surcharge ou sous-charge de travail ressentie	17	6,4	intempérie	1
dysfonctionnement des prescriptions de la hiérarchie (dysfonctionnement managérial)	6	2,3	nuisance liée à l'ambiance thermique	1
changement dans l'organisation et modalité particulière de management	11	4,2	Produit ou procédé industriel	2
insuffisance de moyens	2	0,8	produit, matériau ou procédé industriel	2
mutation sur autre poste ou autre site	1	0,4	résine époxydique	1
déficit de reconnaissance ou de récompense	4	1,5	produit de nettoyage, lavage industriel	1
procédure et contrôle excessif	1	0,4	Équipement, outil, machine et engin de travail	1
relation au travail et violence	30	11,4	matériel et engin	1
qualité de la relation au travail (ambiance de travail, troubles relationnels au travail, conflit professionnel)	26	9,8	échelle	1
violence interne (autre salarié de l'entreprise)	3	1,1	Agent chimiques inorganiques	1
violence extérieure (personnes extérieures à l'établissement)	1	0,4	métal pauvre	1
exigence inhérente à l'activité	15	5,7	plomb	1
horaire de travail	1	0,4	Agent biologiques	1
caractéristique propre à l'activité	12	4,5	microbiologiques	1
déplacement professionnel	2	0,8	bartonella	1
			Roches et autres substances	1
			autre substance minérale	1
			amiante (fibre)	1

Sources : Programme MCP

* En %.

Les affections de l'appareil locomoteur liées au travail

Les affections de l'appareil locomoteur, principalement des TMS

Les affections de l'appareil locomoteur sont les plus fréquemment signalées en MCP (1,9 % des salariés reçus en visite en 2015, contre 2,6 % en 2014). Parmi ces pathologies, sont décrits notamment les troubles musculo-squelettiques représentant 1,8 % des salariés reçus en visite (contre 2,4 % en 2014), et des arthroses (0,2%). Durant la quinzaine 2015, les médecins ont signalé 83 salariés atteints d'ALM dont 77 atteints de TMS.

Les femmes les plus concernées par les affections de l'appareil locomoteur

Les femmes sont plus concernées que les hommes par les affections de l'appareil locomoteur avec un taux de prévalence de 2,2 % (1,6 % chez les hommes). Concernant les seuls TMS, le taux de prévalence est de 2,1 % chez les femmes et de 1,5 % chez les hommes. En 2014, les ALM étaient plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes (2,8 % contre 2,4 %).

Des salariés affectés plus âgés en moyenne que l'ensemble des salariés

L'âge moyen des salariés concernés par les ALM est de 46,6 ans tandis que celui de l'ensemble des salariés vus en consultation pendant la quinzaine est de 38,8 ans (différence significative). Le taux de prévalence de ces pathologies augmente avec l'âge et est à son maximum chez les 55 ans et plus, avec un taux à 3,5 % pour les ALM et 2,9 % pour les seuls TMS (figure 5).

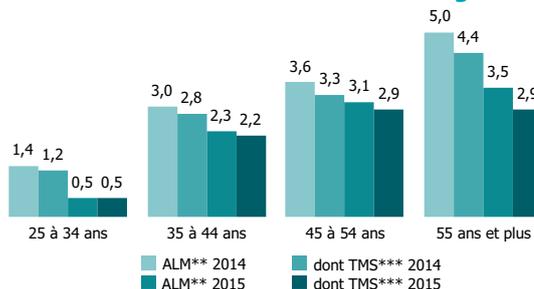
Les professions intermédiaires les plus touchées

Le taux de prévalence de ces pathologies le plus élevé est observé parmi les professions intermédiaires avec un taux de prévalence de 2,6 % et de 2,3 % pour les seuls TMS. En 2014, les taux de prévalence les plus élevés concernaient les ouvriers avec respectivement de 4,0 % et de 3,5 % (figure 6).

Le secteur le plus touché est la construction

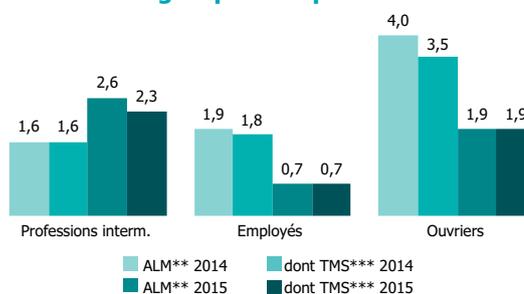
Le secteur d'activité de la construction est le plus touché par les ALM avec un taux de 13,9 %, le taux de prévalence des TMS de ce secteur est de 12,0 %. Vient ensuite le secteur de l'hébergement et de la restauration avec un taux de prévalence de 2,8 % pour les ALM et de 2,8 % pour les TMS. En 2014, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche était celui présentant le taux de signalement le plus élevé (8,9 %).

Figure 5 : Taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur et notamment des TMS selon l'âge*



* Les salariés âgés de moins de 25 ans n'apparaissent pas, les données n'étant pas publiables.
** Affections de l'appareil locomoteur *** Troubles musculo-squelettiques

Figure 6 : Taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur et notamment des TMS selon le groupe socioprofessionnel*



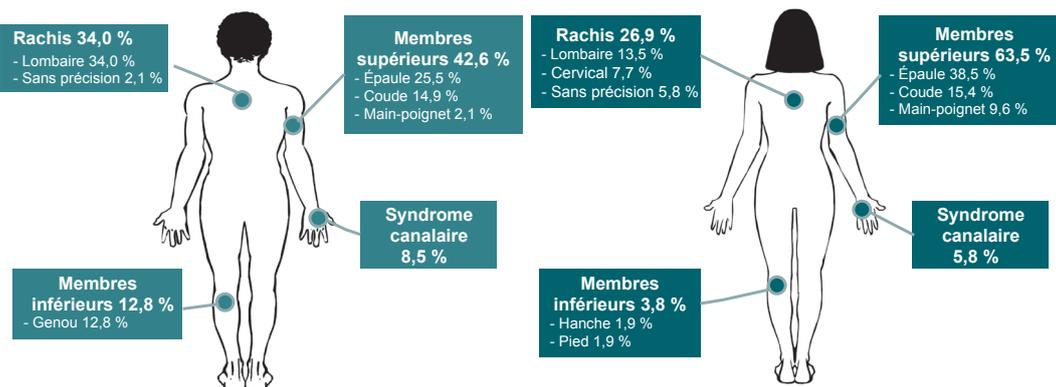
* Les cadres et professions intellectuelles supérieures pour 2014 et 2015 n'apparaissent pas, les données n'étant pas publiables.
** Affections de l'appareil locomoteur ; *** Troubles musculo-squelettiques

Tableau 6 : Taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur et notamment des TMS selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Quinzaine 2015				Quinzaine 2014			
	Affections de l'ALM*		dont TMS**		Affections de l'ALM*		dont TMS**	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture, sylviculture et pêche	/	/	/	/	5	8,9	dnp	dnp
Industrie manufacturière, industries extractives	17	1,7	15	1,5	40	3,1	37	2,8
Construction	15	13,9	13	12,0	12	7,5	9	5,7
Commerce de gros et de détail	12	1,6	12	1,6	29	3,3	27	3,1
Transports	dnp	dnp	dnp	dnp	8	2,6	8	2,6
Hébergement et restauration	5	2,8	5	2,8	dnp	dnp	dnp	dnp
Activités immobilières	dnp	dnp	dnp	dnp	/	/	/	/
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	1,0	8	1,0	9	0,9	8	0,8
Administration publique	7	1,9	7	1,9	5	1,0	5	1,0
Enseignement	dnp	dnp	dnp	dnp	dnp	dnp	dnp	dnp
Santé humaine et action sociale	14	2,7	13	2,5	17	2,3	16	2,2
Autres activités de service	/	/	/	/	dnp	dnp	dnp	dnp

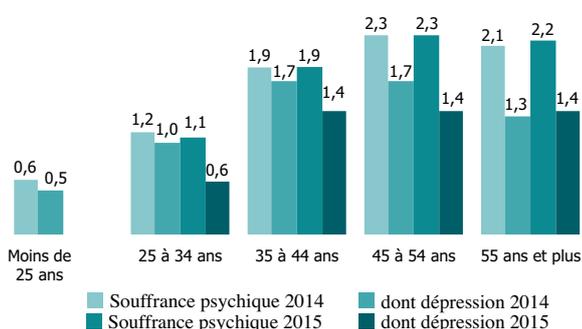
Sources : Programme MCP
* Appareil locomoteur - dnp : données non publiables
** Troubles musculo-squelettiques

Figure 7 : Localisation anatomique des affections de l'appareil locomoteur



La souffrance psychique liée au travail

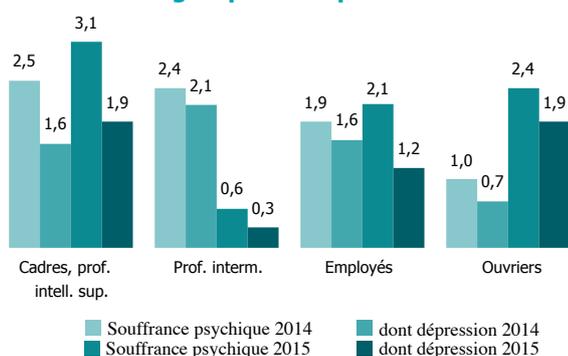
Figure 8 : Taux de prévalence de la souffrance psychique et notamment de la dépression selon la classe d'âge*



Sources : Programme MCP

* Les salariés âgés de moins de 25 ans n'apparaissent pas pour 2015, les données n'étant pas publiables.

Figure 9 : Taux de prévalence de la souffrance psychique et notamment de la dépression selon le groupe socio-professionnel



Sources : Programme MCP

Tableau 7 : Taux de prévalence de la souffrance psychique selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Quinzaines 2014		Quinzaines 2015	
	Souffrance psychique	Souffrance psychique	Souffrance psychique	Souffrance psychique
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture, sylviculture et pêche	dnp	dnp	/	/
Industrie manufacturière, industries extractives	19	1,5	9	0,9
Construction	/	/	dnp	dnp
Commerce de gros et de détail	13	1,5	20	2,7
Transports	dnp	dnp	dnp	dnp
Hébergement et restauration	dnp	dnp	5	2,8
Activités financières et d'assurance	dnp	dnp	/	/
Activités immobilière	dnp	dnp	/	/
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	12	1,2	dnp	dnp
Administration publique	13	2,6	12	3,3
Enseignement	dnp	dnp	dnp	dnp
Santé humaine et action sociale	8	1,1	9	1,8
Autres activités de service	dnp	dnp	dnp	dnp
Information et communication	/	/	dnp	dnp

Sources : Programme MCP

dnp : données non publiables

Les femmes plus atteintes que les hommes

Les médecins du travail ont signalé 68 cas de souffrance psychique, ce qui en fait la deuxième catégorie par fréquence de signalement après les affections de l'appareil locomoteur. Le taux de prévalence de ces pathologies parmi la population des salariés reçus en visite est de 1,6 %. En 2014, ces pathologies concernaient 1,7 % des salariés reçus en visite.

Les 68 salariés signalés correspondent à 44 femmes et 24 hommes. Avec 2,3 %, les femmes présentent un taux de prévalence significativement supérieur à celui des hommes (1,0 %). Les taux de prévalence étaient similaires en 2014 (2,3 % pour les femmes et 1,1 % pour les hommes). Les pathologies les plus fréquemment signalées pour 46 salariés sont les dépressions.

Des salariés concernés plus âgés que la moyenne d'âge de l'ensemble des salariés

L'âge moyen des salariés concernés par cette catégorie de pathologies est de 44,5 ans, ce qui est significativement supérieur à l'âge moyen observé pour l'ensemble des salariés en 2015 (38,8 ans). Le taux de prévalence de ces pathologies augmente avec l'âge et se stabilise à partir de 45 ans pour la souffrance psychique en générale et à partir de 35 ans pour les dépressions (figure 8). En 2014, la catégorie des moins de 25 ans présentait le taux minimal de 0,6 %, catégorie non présentée en 2015 faute d'effectifs suffisants. Le taux de prévalence maximal concerne la catégorie des 45-54 ans, avec un taux de 2,3 % (même constatation et taux en 2014).

Les cadres et professions intellectuelles supérieures les plus touchés

Les taux de prévalence de ces pathologies sont plus élevés parmi la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (3,1 %) et celle des ouvriers (2,4 %) comme le souligne la figure 9. Ces taux sont supérieurs à ceux de 2014, avec des taux de 2,5 % chez les cadres et professions intellectuelles supérieures et 1,0 % chez les ouvriers. En 2014, on observait un gradient social inversé qui ne se retrouve pas en 2014, notamment en raison de la très faible prévalence de la souffrance psychique signalée chez les professions intermédiaires.

Des différences marquées entre les secteurs

Le secteur de l'administration publique est le plus touché par la souffrance psychique avec un taux de prévalence de 3,3 % (tableau 7). En 2014, c'était également ce secteur qui était le plus touché avec un taux de prévalence de 2,6 %. En termes de nombre, c'est le commerce de gros qui a enregistré le plus grand nombre de cas.

Les autres pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Peu d'autres pathologies

Outre les affections de l'appareil locomoteur et les pathologies liées à une souffrance psychique, sept salariés sont concernés par d'autres pathologies, soit une prévalence de 0,2 % parmi l'ensemble des salariés reçus en visite au cours de la quinzaine 2015. Ces autres pathologies regroupent des irritations et/ou allergies, une pathologie cardio-vasculaire, une affection respiratoire, une affection dermatologique et une autre biologique.

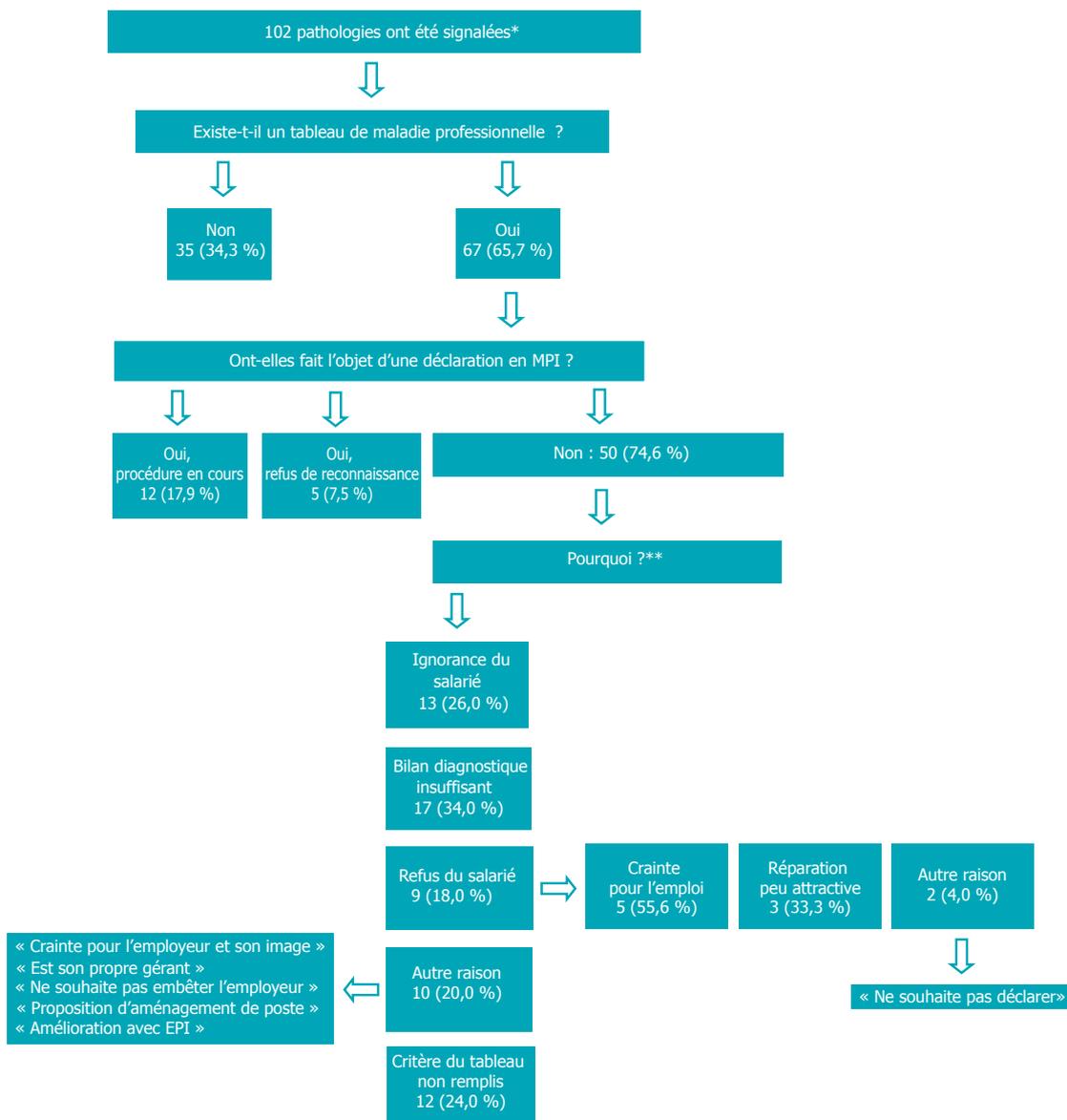
L'âge moyen des salariés concernés par ces pathologies est de 41,3 ans ; il y a une différence significative avec l'âge moyen de l'ensemble des salariés (38,8 ans). La catégorie sociale des ouvriers est quasiment la seule classe concernée par ces pathologies avec un taux de prévalence de 0,5 %. Au niveau des secteurs d'activité, ce sont les salariés des activités scientifiques qui sont les plus affectés par ces pathologies avec un taux de prévalence de 0,4 %.

Les maladies professionnelles indemnissables

Près des deux tiers des MCP signalées entrent dans un tableau de maladies professionnelles

En excluant les pathologies liées à la souffrance psychique pour lesquelles il n'existe pas de tableau de maladies professionnelles (MP), les médecins du travail participants ont estimé que 65,7 % des pathologies signalées entrent dans un tableau de MCP et parmi celles-ci, 74,6 % n'ont pas fait l'objet d'une déclaration. La quasi totalité (92,0 %) de ces pathologies non déclarées concerne des affections de l'appareil locomoteur, dont 95,6 % sont des TMS. Parmi ces pathologies non déclarées, plus du quart (26,0 %) ne l'ont pas été en 2015 pour cause d'ignorance du salarié. En regard de l'ensemble des pathologies signalées en maladies à caractère professionnel en 2015 (170), 29,4 % n'ont pas été déclarées alors qu'elles auraient pu l'être.

Figure 10 : Part des maladies professionnelles indemnissables, non déclaration et raisons



Source : Programme MCP

* À l'exception des 68 pathologies liées à une souffrance psychique.

** Plusieurs réponses pouvaient être données par le salarié

Synthèse

En 2015, une seule quinzaine a été réalisée dans l'ex-Picardie. L'objectif principal de ces quinzaines est de décrire le taux de prévalence des maladies à caractère professionnel n'ayant pas fait l'objet d'une réparation en maladie professionnelle. Cette quinzaine fait suite à celles réalisées en 2009, 2010, 2012, 2013 et 2014 en Picardie. Ces dernières avaient mis en évidence des taux de prévalence élevés pour les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique à caractère professionnel. Cette plaquette donne un aperçu des problèmes de santé en lien avec le travail des salariés de l'ex-Picardie en complément des données fournies par la Carsat sur les MP repérées.

Cette année, le taux de participation des médecins du travail est de 28,2 %, inférieur à celui de l'année 2014 (38,2 %) mais supérieur à celui de l'année 2013 (18,6 %). Il est l'un des plus élevés des régions qui utilisent ce protocole.

Les 4 368 salariés reçus en visite en 2015 représentent 0,6 % des salariés de l'ex-Picardie. La population des salariés reçus diffère de celle de l'ensemble des salariés de la région. En effet, les salariés jeunes et appartenant au groupe socioprofessionnel des ouvriers sont surreprésentés. Les salariés des secteurs industriels sont les plus nombreux à avoir été reçus en visite.

Le taux de signalement des MCP parmi les salariés reçus est de 3,5 %. Le taux de signalement des MCP est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (respectivement 4,5 % et 2,7 %). L'écart du taux de signalement selon le genre est plus marqué qu'en 2014. Les salariés pour lesquels au moins une MCP est signalée sont plus âgés que la moyenne des salariés.

Contrairement à 2014, le taux de signalement en MCP le plus élevé en 2015 est retrouvé chez les employés (4,3 %) et c'est le secteur de la construction qui présente le taux le plus élevé (16,7 %).

Tout comme en 2014, les pathologies les plus prévalentes sont les affections de l'appareil locomoteur (1,9 %) et la souffrance psychique (1,6 %). Ces taux sont en légère baisse par rapport à 2014 (respectivement 2,6 % et 1,7 %).

Les agents d'exposition professionnelle signalés sont au nombre de 264. La catégorie d'agents d'exposition de loin la plus fréquemment signalée est celle des « facteurs biomécaniques » (51,1 % des agents signalés en 2015, contre 57,5 % des agents signalés en 2014).

Parmi les affections de l'appareil locomoteur, les troubles musculo-squelettiques sont les plus nombreux. Les affections de l'appareil locomoteur sont plus souvent localisées au niveau des membres supérieurs (53,5 %) et au rachis (31,3 %). Ces affections concernent majoritairement les femmes, les personnes de 55 ans et plus, ainsi que ceux appartenant au groupe socioprofessionnel des professions intermédiaires et au secteur de la construction. La souffrance psychique est constituée principalement par les dépressions. Ces pathologies n'appartiennent à aucun tableau de maladies professionnelles et sont peu reconnues par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles. Les plus concernés par ces pathologies sont les femmes, les personnes âgées d'au moins 35 ans, les salariés qui appartiennent au groupe des cadres et professions intellectuelles supérieures, et ceux qui travaillent dans le secteur de l'information et la communication. Ce dernier constat est cependant à interpréter avec précaution étant donné les faibles effectifs de ce secteur vus durant cette quinzaine.

D'autres pathologies moins courantes ont été observées. C'est le cas de pathologies de type irritation et/ou allergie.

Selon les médecins du travail, deux tiers des pathologies signalées (hors souffrance psychique) entreraient dans un tableau de MP. Parmi celles-ci, les trois quarts n'ont pas été déclarées.

Le dispositif de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel, initié en Picardie en 2009 et poursuivi en 2016, permet d'enrichir les connaissances régionales sur le champ des liens entre santé et travail, et de suivre l'évolution des MCP et leur répartition. Le Plan régional santé travail 2 (PRST2) inclut maintenant le programme MCP en tant qu'outil pertinent de veille sanitaire.

Méthode

Les médecins ont la possibilité de recueillir les données suivant deux dispositifs : un tableau de bord permettant le recueil des caractéristiques de tous les salariés reçus en visite durant chaque quinzaine et une fiche de signalement à remplir pour les MCP détectées, le tout en version papier ou informatisée ; une application développée par les services de Santé publique France accessible *via* Internet et protégée par des identifiants personnels. Cette dernière méthode permet aux médecins d'enregistrer leurs données et de les transmettre de façon optimale. En ce qui concerne les codages des pathologies et des agents d'exposition, les thésaurus évoluent au cours du temps.

Le recueil a été effectué durant une seule quinzaine en octobre 2015. Le tableau de bord et les fiches de signalement en MCP respectent l'anonymat des salariés. Le codage des maladies a été réalisé à partir de la classification internationale des maladies version 10 (Cim 10). Les résultats concernant des effectifs de salariés inférieurs à 5 ne sont pas publiés (signalés par dnp -données non publiables-) afin de garantir la pertinence des résultats.

Ce document a été diffusé en février 2017.

Il a été rédigé par Émilie Fauchille, Salah Zerkly et Alain Trugeon (OR2S),
le Dr Philippe Faillie (Direccte) et Juliette Chatelot (Santé publique France).

Ce travail a pu être mené grâce aux financements de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et de Santé publique France.

Les remerciements sont à adresser à l'ensemble des services de santé au travail et aux médecins participants ainsi qu'aux personnels les accompagnant. Sans eux, ce travail n'aurait pu être réalisé.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France

Les Arcades de Flandre - 70, rue Saint Sauveur - BP 456 - 59021 Lille Cedex - Tél : 03 20 96 48 60

Site internet : <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/>

Santé publique France

12, rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex - Tél : 01 41 79 67 00

Site internet : www.santepubliquefrance.fr

Observatoire régional de la santé et du social

Faculté de médecine 3, rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1 - Tél : 03 22 82 77 24 - Fax : 03 22 82 77 41

Site internet : www.or2s.fr



Les services de santé au travail
de Picardie